



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 décembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

D - 20070641

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des
Beaux-Arts. Exposition : Le Nouveau Monde. Convention de
dépôt vente des catalogues. Prix de vente. Signature.
Fixation. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux va co-produire, avec l'Office de Tourisme Collections de Saint-Cyprien, une exposition consacrée à Camille Henrot vidéaste – plasticienne. Cette exposition intitulée « Le nouveau monde » se déroulera au Musée des Beaux-Arts du 31 janvier au 18 mai 2008.

Kamel Mennour Edition, partenaire de cette exposition, a édité un catalogue. Il est proposé de mettre soixante exemplaires de ce catalogue en dépôt vente au Musée des Beaux-Arts, aux conditions suivantes :

- prix de vente public : vingt Euros (20 €) TTC
- prix d'achat : treize Euros (13 €) TTC
- possibilité de réassortiment par tranches de 50 exemplaires.

De plus, le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux achètera 40 exemplaires au prix de 13 € pour les dons et échanges.

Une convention a été établie avec Kamel Mennour Edition afin de déterminer les obligations de chaque partie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention et à appliquer ce tarif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE DEPOT-VENTE

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ reçue en préfecture le _____

Ci-après dénommée « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

D'une part

Et

KAMEL MENNOUR EDITION, 60 rue Mazarine, 75 Paris, représenté par M. Kamel Mennour, directeur

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts coorganise, du 31 janvier 2007 au 18 mai 2008, une exposition consacrée à Camille Henrot : « Le nouveau monde », avec l'Office de Tourisme Collections de Saint Cyprien.

A cette occasion, Kamel Mennour édition, partenaire de cette exposition, a édité un catalogue.

ARTICLE I : objet de la convention

Kamel Mennour édition propose au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, un dépôt-vente de soixante exemplaires du catalogue.

ARTICLE II : modalités

Le prix de vente public est fixé à vingt Euros TTC (20 € TTC).

Le prix d'achat pour le Musée des Beaux-Arts est fixé à treize Euros TTC (13 € TTC).

Il est convenu que la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts ne paiera que le nombre d'exemplaires réellement vendus.

Les soixante exemplaires seront acheminés par les soins de la Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-arts.

Les invendus seront retournés par la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts, et Kamel Mennour Edition facturera suivant le nombre d'exemplaires retournés par rapport aux catalogues reçus par le Musée des Beaux-Arts.

Par ailleurs, La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts propose l'achat de quarante (40) exemplaires pour les dons et la communication au prix de treize Euros TTC (13 € TTC) et se charge de leur acheminement.

ARTICLE III : réassortiment

Au cas où tous les exemplaires seraient vendus par La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, Kamel Mennour Edition s'engage à fournir des exemplaires supplémentaires (par tranche de 50 exemplaires) suivant les stocks disponibles.

Les exemplaires supplémentaires seront acheminés par les soins de la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-arts

Ils s'ajouteront alors au premier dépôt des 60 exemplaires, pour le calcul des sommes dues.

ARTICLE IV : durée

La présente convention est prévue pour une durée d'un an (1 an) maximum. Elle prendra fin au retour des exemplaires et au paiement des sommes dues.

Elle pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR, dans un délai d'un mois (1 mois).

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE V : modifications

Toutes les modifications à la présente convention feront l'objet d'un avenant négocié par les deux parties.

ARTICLE VI : litiges

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : élection de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour Kamel Mennour Edition, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de Bordeaux	Kamel Mennour Edition
----------------------------------	-----------------------